



**Sgen-CFDT des Pays de Loire**

9, place de la Gare de l'État, case postale n° 9

44276 Nantes Cedex 2

[nantes@sgen.cfdt.fr](mailto:nantes@sgen.cfdt.fr)

Téléphone : 02 51 83 29 30

<https://paysdeloire.sgen-cfdt.fr/>

Madame la Directrice Académique,

Le Sgen-CFDT tient à vous faire part de son incompréhension et de son grand mécontentement quant à votre gestion des temps partiels en Loire-Atlantique.

Le temps partiel a des conséquences financières et une incidence sur le calcul des retraites. Nous pensons que toute demande est légitime et réfléchie. Nous ne pouvons accepter que vous refusiez ainsi toutes les demandes sur autorisation. Nous aurons de nombreux recours à étudier, mais nous tenions d'ores et déjà à vous signifier notre irritation.

Les collègues concerné·es sont dans un grand désespoir. Nous avons accueilli la détresse de plusieurs d'entre elles et eux. Pourquoi cette politique si rigide en Loire-Atlantique ?

Par ailleurs, vous avez également refusé des temps partiels de droit à certains directeurs et directrices. Là encore, nous ne pouvons comprendre cette politique qui n'est mise en place qu'en Loire-Atlantique. Il nous semble discriminant de refuser l'attribution de certaines fonctions à des personnes pour la seule raison qu'elles demandent un temps partiel.

Vous n'êtes pas sans savoir que les directeurs et directrices ne sont pas toujours dans leur école ni disponibles lorsqu'ils et elles y sont. Les adjoint·es ont déjà l'habitude de prendre le relais quand il le faut. C'est bien la définition du rôle d'adjoint. De plus, il nous semble qu'une telle mesure risque de brider des vocations pour des postes de direction déjà peu convoités.

Enfin, ces réponses aux demandes de temps partiel arrivent trop tardivement vis-à-vis du serveur mouvement qui ferme dimanche. Les IEN n'ont pas encore fini d'appeler ou rencontrer les collègues à qui vous avez refusé un temps partiel. Cela change la donne quant à leur affectation et donc leur mouvement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la directrice académique, à notre attachement au Service public d'Éducation.

Anne-Gaëlle Jeuland pour le Sgen-CFDT des Pays de Loire